

# Rapport de la Commission cantonale pour la protection de la nature et du paysage

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin de la Société Fribourgeoise des Sciences Naturelles =  
Bulletin der Naturforschenden Gesellschaft Freiburg**

Band (Jahr): **73 (1984)**

Heft 1-2

PDF erstellt am: **18.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Rapport de la Commission cantonale pour la protection de la nature et du paysage pour les années 1982 et 1983

La Commission a tenu 3 séances plénières et son Bureau a traité les affaires courantes au cours d'une vingtaine de séances durant les années 1982 et 1983. Des délégations du Bureau ont participé à des séances et visions locales concernant divers projets de gravières, de lignes électriques, de routes, d'endigues, de constructions, de plans d'aménagement locaux et de plans de quartiers.

## Principaux objets traités :

- Le projet de tracé de la route nationale 1 dans le district de la Broye.
- Le projet de ligne électrique EOS à haute tension Yverdon-Galmis et celui de la ligne EEF Tentlingen-Wünnewil.
- La rive sud du lac de Neuchâtel: participation aux séances de la commission de gestion instituée par la convention signée par les cantons de Vaud et de Fribourg; projet de port à Cheyres; extension de zones à bâtir à Gletterens.
- L'étude de ports sur la rive nord du lac de Morat.
- Le Rohrmoos: examen d'une expertise géobotanique et proposition de mise sous protection.
- Les marais de Düringen: achat par la commune d'une partie des marais et octroi de subventions fédérales et cantonales.
- La tourbière du Crêt, dans le cadre d'une demande d'exploitation de tourbe et de drainage d'un terrain voisin.
- Un projet de centre de test pour véhicules automobiles dans les auges de la Sarine à Bösingén.
- La construction d'un télésiège à Rathvel (Châtel-Saint-Denis).
- Un projet de dépôt souterrain de carburant à Sâles (Gruyère).
- Une vingtaine de projets d'ouverture ou d'extension de gravières et carrières.
- Une cinquantaine de plans d'aménagement locaux de communes.
- Une vingtaine de plans de quartier.
- Des projets de constructions tels que chalets, immeubles locatifs, bâtiments agricoles, antennes, etc.

## Nouvelles réserves naturelles

Trois réserves naturelles ont obtenu leur statut légal en 1983:

- *La réserve du Vanil Noir*, comprenant les propriétés de la Ligue suisse pour la protection de la nature et celles pour lesquelles des servitudes foncières ont été consenties en faveur de dite ligue, soit tout le vallon des Morthéys et la région de Bounavaux-Bounavalette. Le plan et le règlement de protection ont été approuvés par le Conseil d'Etat le 11 janvier 1983.
- *La réserve du lac de Pérolles* qui s'étend du barrage de la Maigrauge jusqu'au «Creux-du-Loup», limitée, en aval du pont de Pérolles, par la lisière extérieure des forêts entourant les falaises (sauf le Bois de Saint-Jean) et en amont du pont par la lisière inférieure des forêts. Le plan et le règlement de protection ont été approuvés par le Conseil d'Etat le 31 mai 1983.
- *La réserve de Châbles, Cheyres et Font* dont le périmètre comprend une zone naturelle proprement dite et le secteur lacustre et une zone de transition comprenant entre autres le site architectural de Font. Le plan et le règlement de protection ont été approuvés par le Conseil d'Etat le 12 juillet 1983.

Le Secrétaire:  
*P. Demierre*